



Programme de mentoring

Charte



IP PARIS

Juillet 2025

1 - DÉFINITION DU MENTORING



Le mentoring est une relation d'accompagnement, de partage et d'entraide confidentielle basée sur le partage d'expérience entre deux personnes qui n'ont pas de lien hiérarchique entre elles, dont l'une est appelé le mentor (généralement plus senior) et l'autre le mentoré.

L'objectif du mentorat est de favoriser la circulation du savoir, la transmission de culture et le développement professionnel et personnel.

La force du mentorat est de favoriser la solidarité et le soutien dans un environnement professionnel et social en constante mutation, de créer des liens intergénérationnels, de favoriser l'égalité des chances et également d'accélérer l'insertion et l'évolution professionnelle. » (définition EMCC France).

Le programme de Mentoring de Ponts Alumni vise à permettre l'accompagnement d'un camarade diplômé par un ancien, désigné dans le cadre des activités de l'association, et qui pourra soit guider ce camarade dans ses premiers pas, voire le « tracter » dans la phase initiale de sa carrière, soit le conseiller à un moment charnière de son développement professionnel. Le mentor enrichit ainsi le mentee par le fruit de son expérience, et l'aide à réfléchir sur son action managériale et son parcours professionnel.

L'entente et la confiance entre ces personnes est l'un des facteurs majeurs de la réussite de ce type de programme ; confiance qui, bien évidemment, ne se décrète pas, mais se construit tout au long de la relation mentorale.

Ce programme a été lancé début 2021.

2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PROGRAMME DE MENTORING PONTS ALUMNI

- Le **mentor** doit avoir **au moins 10 ans d'expérience professionnelle de plus que le mentee**
- La durée minimale de « l'engagement » est de 6 mois renouvelables une fois jusqu'à 12 mois

- Les **échanges sont confidentiels**. La confiance est le fondement de la relation.

- **L'engagement** du mentor et du mentee sont des pré-requis. Le mentee initie les rencontres selon la fréquence présentée ci-dessous

- Mentee et mentor doivent être **membres cotisants** à Ponts Alumni

- **Fréquence** : rencontre d'une heure mensuelle (recommandé)

- Ce programme sera sur **base de volontariat des 2 côtés** (mentor et mentee)

- Les groupes des mentors et des mentees pourront se rencontrer ou échanger (présentiel et/ou visio conférence) pour partager leurs expériences



3 - DÉROULÉ DES ENTRETIENS

A- Premier entretien

Préalablement au premier entretien :

- Le mentee réfléchit et définit des objectifs personnels et professionnels (deux ou trois objectifs) autour des thèmes suivants : orientation professionnelle, relations inter personnelle, équilibre vie professionnelle / vie privée, networking, travail en équipe, évolution professionnelle, confiance en soi, organisation, évolution de carrière, etc.
- Le mentor fait le point sur ses expériences marquantes et réfléchit à son parcours

Lors du premier entretien :

- Chacun explique son parcours en détails ;
- Le mentee expose ses objectifs professionnels / personnels et ses attentes ;
- Le mentor explique son parcours également et questionne le mentee sur ses attentes et objectifs afin de mieux les comprendre
- Le mentor et le mentee se mettent d'accord sur le calendrier et lieu des rencontres

B - Deuxième entretien

Préalablement au second entretien :

- Le mentee choisit l'un de ces objectifs et réfléchit à une ou plusieurs expériences professionnelles / personnelles marquantes où il a dû activer avec succès ou non la compétence associée à l'objectif.

Au cours de l'entretien :

- Le mentee partage son expérience et les enseignements tirés
- Le mentor et le mentee discutent et échangent librement

A la fin du deuxième entretien :

- Le mentor se fait une idée explicite du besoin du mentee. Ensemble, mentor et mentee définissent l'objectif de la séance suivante et le thème à discuter. Par la suite, et jusqu'au terme du dispositif, c'est le mentee qui propose chaque rendez-vous et le sujet de réflexion.

C - Point intermédiaire

Il est vivement conseillé de faire un point d'étape par exemple à l'issue du quatrième entretien. Mentor et mentee expriment leur ressenti par rapport à la démarche, se recalent des objectifs le cas échéant, et réfléchissent à l'opportunité d'étendre ou non ce programme au-delà des 6 mois initiaux.

D - Dernier entretien

Mentor et mentee partagent le bilan de leur expérience : ils formalisent un petit texte récapitulatif qui présente les points clés de leur relation, les résultats et la valeur créée ; leur témoignage permettant d'enrichir la communication, pour développer le programme de mentoring de Ponts Alumni

4 - ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

A- Engagements du Mentee vis-à-vis du Mentor

- Honorer les rendez-vous
- Apporter ses sujets ou thématiques
- Discuter en toute transparence des difficultés éventuelles surgissant dans la relation mentorale

B - Engagements du Mentor vis-à-vis du Mentee

- Partager généreusement ses expériences
- Respecter la confidentialité des échanges
- Discuter en toute transparence des difficultés éventuelles surgissant dans la relation mentorale

C - Engagements du binôme vis-à-vis du programme

- Participer aux réunions et activités proposées pendant l'année
- Répondre aux demandes de feedback participant de la politique d'amélioration continue du programme
- Contribuer par son témoignage (écrit ou vidéo) à la communication autour du programme



Comment nous contacter ?

.....
mentoring@ponts.org

